

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2016

Nombre de Conseillers : L'an deux mille seize, le dix-huit novembre, les membres du conseil municipal de Froidfond légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la mairie, sous la présidence de Philippe GUERIN, Maire,
 en exercice : 19
 présents : 15
 votants : 17

Membres :

Date de convocation : 14 novembre 2016	1. Freddy BARRETEAU,	2. Annie FLAIRE,
	3. Jérôme de LALOUBIE,	4. Katia RIAND,
Date d'affichage : 14 novembre 2016	5. Frédéric BOUCARD,	6. Maryvonne VOYEAU,
	7. Frantz GIRAUDET,	8. Régis GUITTET, Absent
	9. Freddy BIRON, Absent	10. Jean-Yves COUTANT,
	11. Nicole DURANTEAU,	12. Fabienne BOTZ,
	13. Corinne RAMBAUD,	14. Jean-Philippe GIRAULT, Absent
	15. Freddy MARTIN,	16. Patricia NAULEAU, Absente
	17. Natacha QUEVEAU,	18. Corinne BIROT,

Pouvoir :
 Freddy BIRON pour Frédéric BOUCARD
 Jean Philippe GIRAULT pour Philippe GUERIN

Secrétaire de séance :
 Corinne RAMBAUD

DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET ASSAINISSEMENT N°3	18112016_01
---	-------------

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,
 Vu le budget assainissement,
 Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget assainissement de l'exercice 2016,

Sens	Imputation	R	OS	OI	Libellé	Montant
D	131		X		Subv. Inv. Etat et établis. Nationaux	- 90 860.00 €
R	1681		X		Emprunt	90 860.00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la décision modificative n°3.

AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE	18112016_02
--	-------------

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal qu'a pu être constatée la commission sur le territoire communal d'un certain nombre d'infractions aux règles d'urbanisme.

Il rappelle que lorsque de telles infractions font l'objet de poursuites pénales à l'initiative du Procureur de la République, les Communes bénéficient des droits dévolus aux parties civiles conformément aux dispositions de l'article L. 480-1 du Code de l'urbanisme.

Il rappelle également que les Communes peuvent directement saisir le Tribunal de Grande Instance en vue de faire ordonner la démolition, la mise en conformité d'un ouvrage édifié ou installé sans autorisation exigée par le Code de l'urbanisme en méconnaissance de cette autorisation.

Monsieur le Maire poursuit en rappelant qu'aux termes de l'article L. 2132-2 du Code général des collectivités territoriales "le Maire, en vertu de la délibération du Conseil municipal, représente la Commune en justice" mais encore, et qu'en application du 16° de l'article L. 2122-22 dudit Code "le Maire peut [...] par délégation du Conseil municipal être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat : d'intenter au nom de la Commune les actions en justice, ou de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil municipal".

Il propose donc au Conseil municipal qu'il lui donne délégation, au visa de ces dispositions, pour intenter au nom de la Commune toutes les actions en justice nécessaires au respect des règles d'urbanisme sur le territoire communal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par adoption des motifs exposés par le Maire, et au visa des dispositions de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales à l'unanimité :

- donne délégation au Maire pour la durée de son mandat pour intenter, au nom de la Commune, toute action en justice utile pour assurer le respect de la réglementation d'urbanisme sur le territoire municipal

- autorise le Maire à représenter la Commune dans chacune de ces procédures

- dit qu'en application des dispositions de l'article L. 2122-23 le Maire devra rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal

ELECTION DU DELEGUE COMMUNAUTAIRE	18112016_03
--	-------------

Mise en délibéré

Ont signé au registre les membres présents. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.

A Froidfond, le 18 novembre 2016.

FEUILLET CLOTURANT

LA SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2016

Délibérations de la séance :

- 1- **DECISION MODIFCATIVE DU BUDGET COMMUNAL N°5**
- 2- **DECISION MODFICATIVE DU BUDGET ASSAINISSEMENT N°3**
- 3- **AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE**
- 4- **ELECTION DU DELEGUE COMMUNAUTAIRE**

Signature des membres présents :

Philippe GUERIN

Freddy BARRETEAU

Annie FLAIRE

Jérôme de Laloubie

Katia RIAND

Frédéric BOUCARD

Maryvonne VOYEAU

Frantz GIRAUDET

Régis GUITTET

Freddy BIRON

Jean-Yves COUTANT

Nicole DURANTEAU

Fabienne BOTZ

Corinne RAMBAUD

Jean-Philippe GIRAULT

Freddy MARTIN

Patricia NAULEAU

Natacha QUEVEAU

Corinne BIROT